





Trésorerie Générale du Royaume

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

FÉVRIER 2020

PRINCIPALES TENDANCES

A fin février 2020 et en comparaison avec la même période de 2019, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après:

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 6,2%, provenant de :

- 1- la hausse des recettes douanières nettes de 24,4%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 24 MDH à fin février 2020 contre 4 MDH un an auparavant :
- droits de douane (+22,1%);
- TVA à l'importation (+22,8%), compte tenu de remboursements de 1 MDH à fin février 2020 ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+29,3%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 21 MDH à fin février 2020 contre 1 MDH un an auparavant ;
- 2- la baisse de la TIC sur les tabacs manufacturés (-19,7%) et la hausse des autres TIC (+7,3%);
- 3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 6%, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 1.617 MDH à fin février 2020 contre 1.133 MDH un an auparavant :
- l'IS (-1,3%), compte tenu de restitutions qui ont été de 244 MDH à fin février 2020 contre 19 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2019, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,1 MMDH;
- l'IR (+6,3%), compte tenu de restitutions qui ont été de 22 MDH à fin février 2020 contre 8 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 2,8% par rapport à leur niveau de fin février 2019.
 - Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 10,3%.
- les recettes de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices ont été de 5 MDH;
- la TVA à l'intérieur (+10,7%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 1.332 MDH à fin février 2020 contre 1.079 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2019, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 41,2 MMDH.
 - A fin février 2020, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 1.904 MDH contre 1.542 MDH un an auparavant.
- les droits d'enregistrement et de timbre (+4,8%);
- les majorations de retard (+8,6%), compte tenu de recettes brutes de 271 MDH contre 259 MDH et de dégrèvements de 19 MDH à fin février 2020 contre 27 MDH un an auparavant.

4- la diminution des recettes non fiscales de 49,1% en raison notamment de la baisse de la redevance gazoduc (82 MDH contre 352 MDH), des recettes en atténuation de dépenses de la dette (252 MDH contre 522 MDH) et des recettes de monopoles (94 MDH contre 246 MDH).

Au niveau des dépenses

- un taux d'engagement global des dépenses de 22% et un taux d'émission sur engagements de 68% contre respectivement 25% et 60% un an auparavant ;
- des dépenses ordinaires émises en hausse de 12,1%, en raison de l'augmentation de 11,7% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 12% des dépenses de personnel et de 11,2% des autres dépenses de biens et services, de la hausse de 400 MDH des émissions de la compensation et de 44,3% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la baisse de 1,7% des charges en intérêts de la dette.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 1.906 MDH contre 1.544 MDH à fin février 2019.

des dépenses d'investissement émises en diminution de 3,6%, passant de 16,5 MMDH à fin février 2019
 à 15,9 MMDH à fin février 2020, en raison de la hausse de 13,2% des dépenses des ministères et de la baisse de 9,8% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire négatif de 6,5 MMDH contre un solde négatif de 4 MMDH un an auparavant ;
- un déficit du Trésor de 9,5 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 13 MMDH dégagé par les CST et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 9,6 MMDH à fin février 2019 compte tenu d'un solde positif de 11 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR (Hors TVA des collectivités territoriales) En millions de dirhams

(11013 TVA des ci				s de diffiallis	
	Février 2019	LF 2020	Février 2020	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	<u>34 217</u>	<u>255 573</u>	<u>36 334</u>	<u>14,2%</u>	<u>6,2%</u>
1.1- Recettes fiscales ⁽¹⁾ :	31 681	235 555	35 043	14,9%	10,6%
Impôts directs	10 693	106 106	11 412	10,8%	6,7%
Impôts indirects	15 080	102 241	17 214	16,8%	14,2%
Droits de douane	1 309	10 555	1 598	15,1%	22,1%
Droits d'enregistrement et de timbre	4 599	16 653	4 819	28,9%	4,8%
1.2- Recettes non fiscales :	2 536	20 018	1 291	6,4%	-49,1%
Monopole et participations	246	12 209	94	0,8%	-61,8%
Privatisation	0	3 000	0	0,0%	
Domaine	51	355	64	18,0%	25,5%
Autres recettes ⁽²⁾	2 239	4 454	1 133	25,4%	-49,4%
2- DEPENSES ORDINAIRES ⁽³⁾	38 230	<u>250 608</u>	<u>42 859</u>	<u>17,1%</u>	<u>12,1%</u>
2.1- Biens et services :	32 477	198 787	36 281	18,3%	11,7%
Personnel	20 778	138 084	23 269	16,9%	12,0%
Autres biens et services ⁽³⁾	11 699	60 703	13 012	21,4%	11,2%
2.2- Intérêts de la dette :	4 616	29 023	4 537	15,6%	-1,7%
Intérieure	4 211	24 292	4 133	17,0%	-1,9%
Extérieure	405	4 731	404	8,5%	-0,2%
2.3- Compensation ⁽³⁾	0	14 640	400	2,7%	
2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux ⁽⁴⁾	1 137	8 158	1 641	20,1%	44,3%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>-4 013</u>	<u>4 965</u>	<u>-6 525</u>		
4- INVESTISSEMENT ⁽³⁾	16 505	78 210	15 915	20,3%	-3,6%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	10 763	<u>235</u>	12 799		
6- SOLDE DES SEGMA	<u>193</u>	<u>0</u>	<u>189</u>		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL ⁽⁵⁾	<u>-9 562</u>	<u>-73 010</u>	<u>-9 452</u>		
8- VARIATION DES INSTANCES	<u>-3 257</u>	<u>0</u>	<u>-6 785</u>		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	<u>-12 819</u>	<u>-73 010</u>	<u>-16 237</u>		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	<u>14 314</u>	<u>56 921</u>	<u>17 333</u>		
Dont:					
Adjudications	5 837		19 477		
Dépôts au Trésor	-2 196		-5 329		
Compte courant à BAM	-1 782		-422		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	<u>-1 495</u>	<u>16 089</u>	<u>-1 096</u>		
Tirages et dons	194	32 470	277		
Amortissement	-1 689	-16 381	-1 373		

- (1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.
- (2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères.
- (3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances).
- (4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 10).
- (5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2020.

RECETTES ORDINAIRES								
	Février 2019	LF 2020	Février 2020	Taux de réalisation	Variation en %			
RECETTES FISCALES ⁽¹⁾	<u>31 681</u>	<u>235 555</u>	<u>35 043</u>	<u>14,9%</u>	<u>10,6%</u>			
IMPÔTS DIRECTS	10 693	106 106	11 412	10,8%	6,7%			
Taxe Professionnelle	34	356	17	4,8%	-50,0%			
Impôt sur les Sociétés	2 256	53 531	2 451	4,6%	8,6%			
Impôt sur le Revenu	8 132	46 280	8 660	18,7%	6,5%			
Taxe d'Habitation	5	35	2	5,7%	-60,0%			
Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéfices	0	2 157	5	0,2%				
Majorations de retard	259	3 734	271	7,3%	4,6%			
Autres ⁽²⁾	7	13	6	46,2%	-14,3%			
DROITS DE DOUANE ^(*)	1 309	10 555	1 598	15,1%	22,1%			
IMPÔTS INDIRECTS	15 080	102 241	17 214	16,8%	14,2%			
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION ^(*) :	4 528	30 120	4 779	15,9%	5,5%			
Tabacs manufacturés ^(*)	2 135	11 277	1 714	15,2%	-19,7%			
Produits énergétiques (*)	2 173	16 917	2 829	16,7%	30,2%			
Autres ^(*)	220	1 926	236	12,3%	7,3%			
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	10 552	72 121	12 435	17,2%	17,8%			
à l'intérieur	5 460	30 008	6 181	20,6%	13,2%			
à l'importation ^(*)	5 092	42 113	6 254	14,9%	22,8%			
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	4 599	16 653	4 819	28,9%	4,8%			
RECETTES NON FISCALES	<u>2 536</u>	20 018	<u>1 291</u>	<u>6,4%</u>	<u>-49,1%</u>			
Domaine	51	355	64	18,0%	25,5%			
Monopoles et participations	246	12 209	94	0,8%	-61,8%			
Privatisation ⁽³⁾	0	3 000	0	0,0%	- /-/-			
Fonds de concours	127	0	9	3,0,0	-92,9%			
Recettes en atténuation de dépenses de la dette	522	1 000	252	25,2%	-51,7%			
Redevance gazoduc ^(*)	352	875	82	9,4%	-76,7%			
Recettes diverses ⁽⁴⁾	1 238	2 579	790	30,6%	-36,2%			
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	34 217	<u>255 573</u>	<u>36 334</u>	<u>14,2%</u>	<u>6,2%</u>			

- (1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.
- (2) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.
- (3) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.
- (4) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancelleries, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).
- (*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

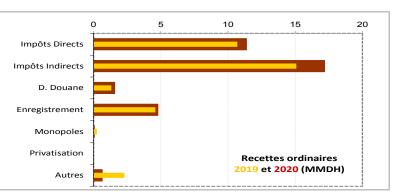
La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin février 2020 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 6,2% et des dépenses ordinaires émises de 12,1% dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 6,5 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 16,2 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 1,1 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 17,3 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 36,3 MMDH contre 34,2 MMDH à fin février 2019, en hausse de 6,2%.

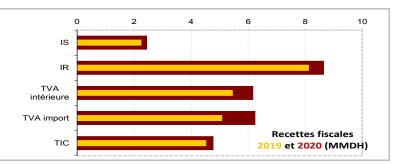
Ceci s'explique par la hausse des impôts directs de 6,7%, des droits de douane de 22,1%, des impôts indirects de 14,2% et des droits d'enregistrement et de timbre de 4,8%, conjuguée à la baisse des recettes non fiscales de 49,1%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 35 MMDH contre 31,7 MMDH à fin février 2019, en augmentation de 10,6%.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 24,6% et de la fiscalité domestique de 8%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 10.657 MDH à fin février 2020 contre 8.570 MDH un an auparavant, en hausse de 24,4% ou +2.087 MDH par rapport à leur niveau à fin février 2019, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 24 MDH à fin février 2020 contre 4 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 10.681 MDH à fin février 2020 contre 8.574 MDH un an auparavant, en hausse de 24,6% ou +2.107 MDH par rapport à leur niveau à fin février 2019.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin février 2020 ont atteint 1.596 MDH contre 1.307 MDH un an auparavant, soit une hausse de 22,1% ou +289 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 2 MDH, soit le même niveau un an auparavant.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 6,3 MMDH à fin février 2020 contre 5,1 MMDH à fin février 2019, enregistrant ainsi une augmentation de 22,8% ou +1.162 MDH. Les remboursements de la TVA à l'importation ont été de 1 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 26,4% ou +233 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 22,1% ou +929 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 2.808 MDH contre 2.172 MDH, en hausse de 29,3% par rapport à leur niveau de fin février 2019 ou +636 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 21 MDH à fin février 2020 contre 1 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 2.829 MDH contre 2.173 MDH, en hausse de 30,2% par rapport à leur niveau de fin février 2019 ou +656 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} février 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 20,8 MMDH à fin février 2020 contre 19,6 MMDH à fin février 2019, en hausse de 6% ou +1.176 MDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 1.617 MDH à fin février 2020 contre 1.133 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 22,4 MMDH à fin février 2020 contre 20,8 MMDH à fin février 2019, soit une augmentation de 8% ou +1.660 MDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 2.207 MDH à fin février 2020 contre 2.237 MDH un an auparavant, en baisse de 1,3% ou -30 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 244 MDH à fin février 2020 contre 19 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin février 2020, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,1 MMDH⁴.

Les recettes brutes de l'IS ont été de 2.451 MDH à fin février 2020 contre 2.256 MDH à fin février 2019, en augmentation de 8,6% ou +195 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin février 2020 ont enregistré une hausse de 6,3% par rapport à leur niveau à fin février 2019 (8.638 MDH contre 8.124 MDH), soit +514 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 22 MDH à fin février 2020 contre 8 MDH un an auparavant.

Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 2,8% ou -15 MDH par rapport à leur niveau de 2019 (525 MDH contre 540 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré un accroissement de 10,3%.

Recettes de l'Impôt sur le Revenu							
	2019	2020	Evolution en %				
IR total	8 132	8 660	6,5%				
dont IR prélevé par la DDP	1 346	1 485	10,3%				

- Contribution sociale de solidarité sur les bénéfices

A fin février 2020, les recettes au titre de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices ont été de 5 MDH.

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin février 2020 se sont établies à 4.849 MDH contre 4.381 MDH à fin février 2019, en augmentation de 10,7% ou +468 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 1.332 MDH à fin février 2020 contre 1.079 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin février 2020, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 41,2 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA ont été de 6.181 MDH contre 5.460 MMDH un an auparavant, soit une hausse de 13,2% ou +721 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 1.904 MDH à fin février 2020 contre 1.542 MDH à fin février 2019, soit +362 MDH. Les remboursements de TVA (1.904 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 1.333 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 571 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 4.819 MDH à fin février 2020 contre 4.599 MDH un an auparavant, soit une hausse de 4,8% ou +220 MDH, sachant qu'à fin février 2019, les recettes au tire des droits d'enregistrement et de timbre avaient enregistré une baisse de 2,8% par rapport à leur niveau à fin février 2018, soit -134 MDH (4.599 MDH contre 4.733 MDH).

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une hausse de 8,6%, compte tenu de recettes brutes de 271 MDH contre 259 MDH et de dégrèvements de 19 MDH à fin février 2020 contre 27 MDH un an auparavant.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 25 MDH contre 46 MDH, en baisse de 45,7% ou -21 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales se sont établies à 1.291 MDH contre 2.536 MDH un an auparavant, en baisse de 49,1% ou -1.768 MDH, en raison notamment de la diminution de la redevance gazoduc (82 MDH contre 352 MDH), des recettes de monopole (94 MDH contre 246 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (252 MDH contre 522 MDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 94 MDH à fin février 2020 contre 246 MDH à fin février 2019, en baisse de 61,8% ou -152 MDH. Ces recettes ont été versées par Bank Al-Maghrib (94 MDH contre 76 MDH).

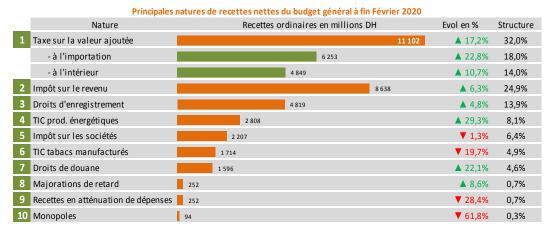
Produit des monopoles et participations							
	2019	LF 2020	LF 2020 2020				
B.A.M	76	765	94	12,3%			
I.A.M	0	1 178	0	0,0%			
O.C.P	0	3 600	0	0,0%			
ANCFCC	0	3 180	0	0,0%			
C.D.G	0	100	0	0,0%			
Autres	170	3 386	0	0,0%			
TOTAL	246	12 209	94	0,8%			

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une diminution de 49,4%, due à la baisse de la redevance gazoduc (82 MDH contre 352 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (252 MDH contre 522 MDH).

Structure des recettes ordinaires nettes

A fin février 2020, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 96,5% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 11,1 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget de l'Etat.



Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin février 2020, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 84,8% contre 89,5% un an auparavant. Ainsi, à fin février 2020, 64% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 12,5% aux intérêts de la dette, 1,1% aux émissions de la compensation et 4,5% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

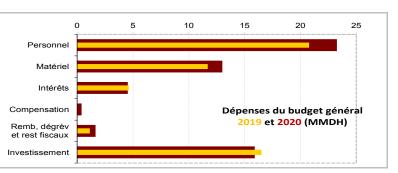
2.1- ENGAGEMENTS

A fin février 2020, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 111,6 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 22% contre 25% à fin février 2019. Le taux d'émission sur engagements a été de 68% contre 60% un an auparavant.

Situation des engagements ^(*) de dépenses 2020								
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagem			
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)			
Fonctionnement	221 585	43 303	38 322	20%	88%			
Investissement	84 980	24 633	15 915	29%	65%			
C.S.T	106 455	32 838	10 910	31%	33%			
SEGMA	1 502	305	14	20%	5%			
Dette	96 535	10 486	10 486	11%	100%			
TOTAL	511 057	111 565	75 647	22%	68%			
(*) Intégrant des	émissions no	n soumises à	engageme	ent (personnel	, dette,)			

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 64,7 MMDH à fin février 2020, en hausse de 9% par rapport à leur niveau à fin février 2019, en raison de l'augmentation de 14% des dépenses de fonctionnement et de 13% des charges de la dette budgétisée⁶, conjuguée à la baisse de 3,6% des dépenses d'investissement.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL								
	2019	2019 LF 2020 2020 Réalisé \						
Fonctionnement	33 614	221 585	38 322	17%	14,0%			
Investissement	16 505	78 210	15 915	20%	-3,6%			
Dette	9 282	96 535	10 486	11%	13,0%			
TOTAL	59 401	396 330	64 723	16%	9,0%			

La hausse des charges de la dette budgétisée de 13% s'explique par l'augmentation de 27,5% des remboursements du principal (5.949 MDH contre 4.666 MDH) et par la baisse de 1,7% des intérêts de la dette (4.537 MDH contre 4.616 MDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises se sont établies à 38,3 MMDH, dont 23,3 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 12%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 20,1% (12,2 MMDH contre 10,2 MMDH) et les dépenses des charges communes ont baissé de 21,5% (1.195 MDH contre 1.523 MDH).

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a connu une augmentation de 44,3% en raison de la hausse des remboursements de la TVA (1.333 MDH contre 1080 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL								
	2019	LF 2020	2020	Réalisé	Variation			
Personnel	20 778	138 084	23 269	17%	12,0%			
Matériel	10 176	48 292	12 217	25%	20,1%			
Charges communes	1 523	24 651	1 195	5%	-21,5%			
dont compensation	0	14 640	400	3%				
Dépenses imprévues		2 400						
Remb, dégr, rest fiscaux	1 137	8 158	1 641	20%	44,3%			
TOTAL	33 614	221 585	38 322	17%	14,0%			

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 44,3% en raison notamment de la hausse de 253 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de 225 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 41,2 MMDH et 4,1 MMDH à fin décembre 2019.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin février 2020 se sont établis à 23,3 MMDH contre 20,8 MMDH, en hausse de 12% par rapport à leur niveau de fin février 2019 ou +2,5 MMDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 19,1 MMDH, en hausse de 12,9%, en raison de l'augmentation de la masse salariale structurelle de 13,4% et de la baisse des rappels de 7,8% (400 MDH contre 434 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 13 MMDH, en hausse de 11,2% ou +1,3 MMDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit des divers établissements et entreprises publics (6,8 MMDH contre 5 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (445 MDH contre 431 MDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 4.537 MDH à fin février 2020 contre 4.616 MDH à fin février 2019, en baisse de 1,7% ou -79 MDH. Cette diminution s'explique par la baisse des charges en intérêts de la dette intérieure de 1,9% (4.133 MDH contre 4.211 MDH) et de 0,2% de celles de la dette extérieure (404 MDH contre 405 MDH).

Compensation

A fin février 2020, les émissions au titre des dépenses de la compensation ont été de 400 MDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 1.641 MDH contre 1.137 MDH, augmentation de 44,3% ou +504 MDH. Cette hausse s'explique en grande partie par l'accroissement remboursements, dégrèvements restitutions au titre de la fiscalité domestique (1.617 MDH contre 1.133 MDH) en raison de la hausse des remboursements de la TVA à l'intérieur (1.332 MDH contre 1.079 MDH).

A fin décembre 2019, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 41,2 MMDH et de 4,1 MMDH.

tations jiseaax								
Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux								
	2019	LF 2020	2020	Réalisé	Variation			
1- Fiscalité domestique	1 133	7 714	1 617	21,0%	42,7%			
Impôt sur les sociétés	19	495	244	49,3%				
Impôt sur le revenu	8	99	22	22,2%				
TVA intérieure	1 079	7 000	1 332	19,0%	23,4%			
Majorations de retard	27	100	19	19,0%	-29,6%			
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0	0,0%				
Autres	0	10	0	0,0%				
2- Fiscalité douanière	4	444	24	5,4%				
Droits d'importation	2	106	2	2,1%	10,0%			
TIC prod. énergétiques	1	52	21	39,7%				
TIC tabacs manufacturés	0	0	0					
Autres TIC	0	30	0	0,0%				
TVA à l'importation	1	204	1	0,5%	0,0%			
Autres	0	52	0	0,0%				
TOTAL	1 137	8 158	1 641	20,1%	44,3%			

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin février 2020 a été négatif de 6,5 MMDH contre un solde ordinaire négatif de 4 MMDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

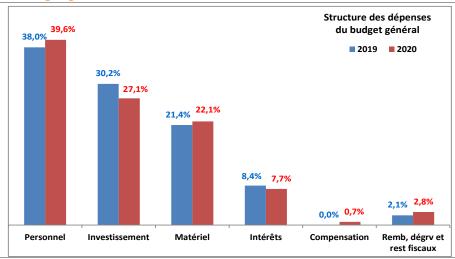
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 15,9 MMDH à fin février 2020 contre 16,5 MMDH un an auparavant, en baisse de 3,6% ou -590 MDH, suite à la diminution des dépenses des charges communes de 9,8% et à la hausse des dépenses des ministères de 13,2%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 10,7 MMDH contre 11,3 MMDH à fin février 2019.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL								
	2019 LF 2020 2020 Réalisé							
	2013	LI 2020	2020	realise	Var%			
Investissement total:	16 505	78 210	15 915	20%	-3,6%			
1- Ministères	4 469	55 010	5 061	9%	13,2%			
2- Charges communes :	12 036	23 200	10 854	47%	-9,8%			
- Concours divers	11 275	19 158	10 699	56%	-5,1%			
- Ristournes d'intérêts	0	215	0	0%				
- Autres	761	3 827	155	4%	-79,6%			

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin février 2019 et fin février 2020 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel, des émissions au titre de la compensation et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la baisse de la part des dépenses d'investissement et des intérêts de la dette.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 23,7 MMDH. Ces recettes tiennent compte des transferts reçus des charges communes du budget général d'investissement pour 10,7 MMDH contre 11,3 MMDH à fin février 2019.

Les dépenses émises ont été de 10,9 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 592 MDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 12,8 MMDH.

	RECETTES			Solde			
	2019	LF 2020	2020	2019	LF 2020	2020	2020
C.A.S	10 173	79 286	10 940	8 189	77 354	5 443	5 497
TVA des Coll.Terr.	4 522	30 909	5 329	4 966	30 909	3 519	1 811
Part régions (IS, IR,)	597	8 638	623	1 095	8 638	564	59
I.N.D.H	921	3 100	42	0	3 100	1	41
Soutien prix. prd.alim.	0	600	0	0	600	0	0
F.S. Routier	9	2 700	457	0	2 700	0	457
F.D. Agricole	750	3 550	708	850	3 550	742	-34
Remploi domanial	64	1 040	550	141	1 040	0	550
Lutte contre chômage	245	1 500	245	182	1 500	191	54
Dons des pays du CCG	11	1 800	22	0	0	0	22
Appui Cohés. Social	150	3 000	147	414	3 000	0	147
F.S. Habitat	0	2 000	386	0	2 000	0	386
Dévelop. Sport	1 297	800	387	91	800	75	312
Autres CAS	1 607	19 649	2 044	450	19 517	352	1 692
C. Dép. Dotation ^(*)	11 620	10 801	12 769	2 845	10 801	5 467	7 302
Autres C.S.T	11	168	0	7	1 865	0	0
TOTAL	21 804	90 255	23 709	11 041	90 020	10 910	12 799

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

(*) Comptes de dépenses sur dotation

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin février 2020, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 203 MDH contre 198 MDH à fin février 2019, en hausse de 2,5%.

Les dépenses émises ont été de 14 MDH contre 5 MDH un an auparavant.

Services de l'Etat gérés de manière autonome							
	2019	LF 2020	2020	Réalisé	Variation		
Exploitation :	182	0	186		2,2%		
Recettes	187	1 940	198	10%	5,9%		
Dépenses	5	1 940	12	1%	140,0%		
Equipement :	11	0	3		-72,7%		
Recettes	11	297	5	2%	-54,5%		
Dépenses	0	297	2	1%			

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin février 2020, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 14,2% des prévisions, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 17,1% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 20,3%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2020 en MDH							
	LF 2020	Février 2020	Taux de réalisation	Restes à réaliser			
1- RECETTES ORDINAIRES	<u>255 573</u>	<u>36 334</u>	<u>14,2%</u>	<u>219 239</u>			
1.1- Recettes fiscales :	235 555	35 043	14,9%	200 512			
Impôts directs	106 106	11 412	10,8%	94 694			
Impôt sur les sociétés	53 531	2 451	4,6%	51 080			
Impôt sur le revenu	46 280	8 660	18,7%	37 620			
Impôts indirects	102 241	17 214	16,8%	85 027			
TVA à l'intérieur	30 008	6 181	20,6%	23 827			
TVA à l'importation	42 113	6 254	14,9%	35 859			
Taxes intérieures de consommation	30 120	4 779	15,9%	25 341			
Droits de douane	10 555	1 598	15,1%	8 957			
Droits d'enregistrement et de timbre	16 653	4 819	28,9%	11 834			
1.2- Recettes non fiscales :	20 018	1 291	6,4%	18 727			
Monopole et participations	12 209	94	0,8%	12 115			
Domaine	355	64	18,0%	291			
Autres recettes	7 454	1 133	15,2%	6 321			
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>250 608</u>	<u>42 859</u>	<u>17,1%</u>	<u>207 749</u>			
2.1- Biens et services :	198 787	36 281	18,3%	162 506			
Personnel	138 084	23 269	16,9%	114 815			
Autres biens et services	60 703	13 012	21,4%	47 691			
2.2- Intérêts de la dette :	29 023	4 537	15,6%	24 486			
Intérieure	24 292	4 133	17,0%	20 159			
Extérieure	4 731	404	8,5%	4 327			
2.3- Compensation	14 640	400	2,7%	14 240			
2.4- Rembours, dégrèv et restit fiscaux	8 158	1 641	20,1%	6 517			
3- INVESTISSEMENT	78 210	15 915	20,3%	62 295			

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 9,5 MMDH à fin février 2020, contre un déficit budgétaire de 9,6 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 529 MDH à fin février 2020 contre 7,3 MMDH à fin décembre 2019, soit une diminution de 6,8 MDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 16,2 MMDH contre un besoin de financement de 12,8 MMDH à fin février 2019 et d'un flux net négatif de 1,1 MMDH du financement extérieur contre un flux net négatif de 1,5 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 17,3 MMDH contre 14,3 MMDH à fin février 2019.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin février 2020, le financement extérieur a été négatif de 1,1 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 1.373 MDH et les tirages ont été de 277 MDH.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 19,5 MMDH contre 5,8 MMDH un an auparavant ;
- de la diminution des dépôts au Trésor de 5,3 MMDH contre 2,2 MMDH à fin février 2019;
- et de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 422 MDH contre 1.782 MDH à fin février 2019.

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 75,1 MMDH à fin février 2020 contre 80,5 MMDH à fin décembre 2019, en baisse de 5,3 MMDH.

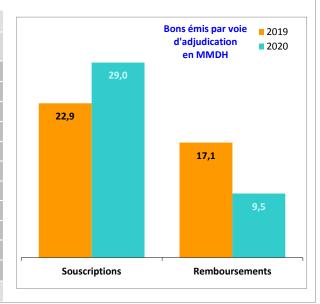
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 2,5 MMDH contre 2,1 MMDH en début d'exercice, compte tenu d'un placement de 300 MDH, dont le remboursement n'intervient qu'en mars 2020.

Dette intérieure

S'élevant à 582,1 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 3,8% par rapport à son niveau à fin décembre 2019. Ceci s'explique par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 19,5 MMDH, résultant de souscriptions pour 29 MMDH et de remboursements pour 9,5 MMDH contre un recours pour un montant net de 5,8 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 22,9 MMDH et de remboursements pour 17,1 MMDH.

Encours de la dette intérieure						
	2019	Souscrip.	Rembour.	2020	Var %	
Adjudications	557 161	28 991	9 514	576 638	3,5%	
13 semaines	500	200	400	300		
26 semaines	132	0	0	132		
52 semaines	9 939	3 897	4 021	9 815		
2 ans	47 669	5 644	0	53 314		
5 ans	145 432	0	0	145 432		
10 ans	129 368	1 492	944	129 916		
15 ans	135 322	9 509	4 149	140 682		
20 ans	66 223	4 271	0	70 493		
30 ans	22 577	3 978	0	26 556		
Autres	3 672	2 957	1 154	5 475	49,1%	
<u>Total</u>	<u>560 833</u>	<u>31 948</u>	<u>10 668</u>	<u>582 113</u>	3,8%	



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin février 2020 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 2,5 MMDH.

Maturités	Echanges		
iviaturites	Remboursés	Emis	
10 ans	944,0		
15 ans	1 516,4	60,1	
20 ans		136,8	
30 ans		2 259,5	
Total	2 460,4	2 456,4	